



Du 25/02/2022 au 10/03/2022



**40€
remboursés**

Sur une sélection de téléphones mobiles

Pour bénéficier de votre remboursement :

Vérifiez que vous êtes éligible à l'offre de remboursement

- Être abonné à l'un des forfaits suivants :
 - Forfait Free
 - Série Free
- Avoir commandé un téléphone mobile entre le 25/02/2022 et le 10/03/2022 :

Rendez-vous sur votre Espace Abonné pour demander votre remboursement

- Connectez-vous sur mobile.free.fr/account/mes-odr
- Saisissez le numéro IMEI du smartphone présent sur l'étiquette du coffret ou sur votre facture
- Validez votre demande de remboursement

Vous avez 30 jours à compter de la date de votre commande pour nous adresser votre demande de remboursement depuis votre Espace Abonné.

Suivez l'avancement de votre dossier

- L'accusé de réception de votre demande de remboursement, puis sa validation, vous seront confirmés par email.